

REVUE SPIRITE

JOURNAL

D'ÉTUDES PSYCHOLOGIQUES

3° ANNÉE.

N° 7.

JUILLET 1860.

AVIS

Le bureau de la REVUE SPIRITE et le domicile particulier de M. ALLAN KARDEC sont transférés rue Sainte-Anne, n° 59, passage Sainte-Anne.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ PARISIENNE DES ÉTUDES SPIRITES.

Vendredi le 1 juin 1860. (Séance particulière.)

Lecture du procès-verbal et des travaux de la séance du 25 mai.

Sur l'avis du comité, et après rapport verbal, la Société admet au nombre des associés libres :

Madame E..., de Vienne (Autriche).

Affaires administratives. Le comité propose et la Société adopte les deux propositions suivantes :

1° La Société, considérant qu'aux termes de l'art. 16 de son règlement, la fin du mois d'avril peut faire connaître l'intention de certains membres de se retirer ;

Que si les nominations du bureau et du comité étaient faites avant cette époque, elles pourraient porter sur des membres qui ne continueraient pas à en faire partie ;

Qu'il ne serait pas rationnel que ceux qui seraient dans cette intention participassent aux nominations ;

Arrête ce qui suit :